



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 22 septembre 2024	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 20 °C)	Vent	14 km/h Est		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SC	Inscriptions totales	74
Paris mutuels	\$ 358,320				
	Vétérinaire contacté : Dr L. Berthiaume Atack	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist		

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Counsell, Kelly (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Des retraits hâtifs (boiterie) ont été effectués par le vétérinaire pour les chevaux, "LADY GAMBLER", (Thierry Vandenplas entraîneur), dans la Course 1, "JON SNOW", (Michael Armstrong entraîneur), dans la Course 6.
Ces chevaux figurent sur la liste des vétérinaires à court terme (7 jours).
- Des retraits hâtifs (lésions) ont été effectués par les juges pour les chevaux, "REALRUBIES AT PLAY" (Michel Lagace entraîneur) de la Course 3 et "HARDOO PARKING" (Darcy Clancy entraîneur) de la Course 7.

Courses :

- Steve Germain et Jacques Beaudoin ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.

1. Le #7, "CORN FLAKES", (Robert Robinson), devra se qualifier pour les deux bris d'allure survenus dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été averti.
Rien d'autre à signaler.

2. Le conducteur du #4, "ALLY FLIGHT", (Kyle Forgie), n'a pas réussi à se mettre en position et à demeurer à la barrière de départ jusqu'à ce que le juge de départ, Jamie Fiolek, ait relâché le peloton, ce qui constitue une infraction à la règle 22.03(j)(vii) de la CAJO et il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.
Décision #2841035
Rien d'autre à signaler.

3. Rien à signaler.

4. Enquête pour le #1, "STORMONT FRIENDLY", (Ryan Guy), arrivé en 4^e position, qui a fait un bris d'allure avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.
Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure pour le #1.
Aucun changement à l'ordre d'arrivée.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/eZOLPXKLfe0>

Nous avons discuté de sa stimulation après la ligne d'arrivée avec le conducteur du #1, "BETTOR HALF", (Denis St. Pierre), qui a été averti pour avoir heurté le disque de la roue après la fin de la course.
Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Examen de la course entre les #1, "SUNNY BO", (Stephane Pouliot), et #3, "JIMS BIG THRILL", (Ryan Guy), dans le dernier droit.
Aucune infraction à la règle 18.08.02.01 (voie de dépassement) n'a été commise par le #3, bien que M. Guy ait été averti pour avoir omis de maintenir une trajectoire droite dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.

7. Seul le plan panoramique du haut (enregistrement de piste) est disponible pour cette course en raison d'une défaillance de l'ordinateur.

Enquête et objections des conducteurs concernant de possibles obstructions.

a) Le #2, "BAUER POWER", (Guy Gagnon), contre le #3, "GEISHAS TREASURE", (Jimmy Gagnon), après le départ.

Guy Gagnon a déclaré que le #3 avait dévié vers l'intérieur après le départ, le poussant vers le #1.

L'objection a été rejetée.

Aucun placement n'a été effectué.

b) Le #1, "BATTLE OF YORK", (Melanie Plourde), contre le #2, "BAUER POWER", (Guy Gagnon), après le départ.

Mme Plourde a déclaré que le #2 avait dévié vers l'intérieur dans sa direction après le départ.

L'objection a été rejetée et aucun changement n'a été apporté à l'ordre d'arrivée, bien que le #1 ait été signalé dans la statistique avec obstruction parce que la course était serrée et que la vue de la tour du fond n'était pas disponible.

Le #5, "HELLAS ROCKET", (Sebastien Turenne), a subi un bris d'équipement (support latéral d'entrave) après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Le conducteur du #7, "CENTURY JAZZ", a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.03(j) (vii) de la CAJO, par le juge de départ, Jamie Fiolek, et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2841108

Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 6

Le #3, "JIMS BIG THRILL" (2), pour \$ 8,500, par Amanda Fine, Marty Fine et Kwik Haven Farms (Amanda Fine entraîneuse).